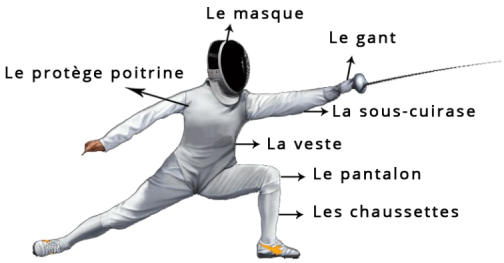

Le matériel de protection en escrime :

L'escrime est un sport de combat avec une arme, les vêtements de protection et tout l'équipement de l'escrimeur sont conçus pour éviter, dans la mesure du possible tout accident et dans le cas où un accident se produirait en réduire le plus possible la gravité.

Les vêtements doivent être contrôlés régulièrement, et si des détériorations sont constatées : accroc, trou, couture défaite. Le vêtement ne pourra plus être utilisé jusqu'à sa réparation. Il faudra en informer un membre du bureau.

Le **masque** est un élément important de sécurité,il ne doit pas être lancé ou jeté : cela endommagerait son intégrité.
La **sous cuirasse** est ambidextre, elle doit être enfilée sur le bras armé. Elle est fixée par un élastique à la taille et un autre élastique au cou.
La fermeture de la **veste** doit se situer à l'opposé du bras armé ou dans le dos.
Le **pantalon** doit avoir sa fermeture couchée du côté non armé. Les bretelles doivent être ajustées pour maintenir le pantalon.
Les **chaussettes** doivent monter jusqu'aux élastiques du pantalon

Entretien du matériel

Le matériel prêté est coûteux, merci d'en prendre soin et de l'entretenir correctement.

Il est absolument **interdit d'utiliser :**
De la Javel : l'eau de javel affaiblit le tissu et le rend jaune
Le Sèche-linge : car il abime les élastiques des tenues

La veste, le pantalon et la sous cuirasse se lavent en machine à 40° maximum uniquement avec des vêtements blancs. Les scratchs doivent être débarrassés de temps en temps des peluches et fils de tissus qui y sont retenus.
Le gant est aussi lavable. Il est fortement conseillé de le laver régulièrement afin de ne pas importuner les tireurs par une odeur désagréable, il est conseillé de le laver à 30° maximum.
Le masque se lave à la main avec une brosse et du savon ou de la lessive liquide sans javel puis il faut le rincer à l'eau claire.

Il est conseillé de prévoir un sac qui servira à recevoir vos vêtements humides. Cela évitera l'apparition de tâches de rouille sur les armes et sur vos vêtements.

Afin de protéger la lame, il suffit simplement d'utiliser un tube dans lequel vous glissez la lame.

L'entretien du matériel est à votre charge, vous en avez la responsabilité et de ce fait, si la tenue n'est pas rendue ou est rendue inutilisable, votre chèque de caution sera débité.

Le bureau de « la lame de Bergoïata »

La lame de Bergoïata – Mme Faure – 2416 avenue Jean Moulin - 07700 BOURG SAINT ANDEOL
lalamedebergoiata@free.fr